



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif

Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville



Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L.2224-5 (annexe VI) du code général des collectivités territoriales.

SOMMAIRE

1	Caractéristique technique du service.....	3
1.1	Présentation du territoire desservi	3
1.2	Mode de gestion du service	3
1.3	Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0).....	3
1.4	Convention de transfert d'effluents.....	4
1.5	Nombre d'abonnements	4
1.5.1	Nombre d'abonnements par système d'assainissement :.....	4
1.5.2	Répartition des abonnés par commune :.....	5
1.6	Volumes facturés.....	6
1.7	Caractéristiques du réseau de collecte (hors branchements).....	7
1.7.1	Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées du SMAEPA de Yerville.....	7
1.7.2	Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement	7
1.8	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.8.1	Traitement des effluents.....	8
1.8.2	Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station)	9
1.8.3	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	10
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service	11
2.1	Modalités de tarification	11
2.2	Recettes d'exploitation.....	12
2.2.1	Recettes de la collectivité.....	12
2.2.2	Recettes de l'exploitant.....	12
2.2.3	Recettes de l'Agence de l'eau	12
3	Indicateurs de performance.....	13
3.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement (P201.1).....	13
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)	13
3.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	14
4	Financement des investissements	15
4.1	Montants financiers des études et travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	15
4.2	Etat de la dette	15
4.3	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service ..	15
4.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	16
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	16
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	16
5.2	Opérations de coopération décentralisée.....	16
6	Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement.....	17

1 Caractéristique technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région d'Yerville assure le service d'assainissement des 10879 habitants des communes d'ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR, AUZOUVILLE L'ESNEVAL, BOURDAINVILLE, CIDEVILLE, CRIQUETOT SUR OUVILLE, ECTOT L'AUBER, EMANVILLE, FLAMANVILLE, GREMONVILLE, GUEUTTEVILLE, HUGLEVILLE EN CAUX, MOTTEVILLE, OUVILLE L'ABBAYE, SAINT MARTIN AUX ARBRES, SAINT OUEN DU BREUIL, SAUSSAY, VIBEUF et YERVILLE.

Les missions du service sont la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites et le contrôle des raccordements.

1.2 Mode de gestion du service

Le service d'assainissement est exploité en affermage par VEOLIA EAU

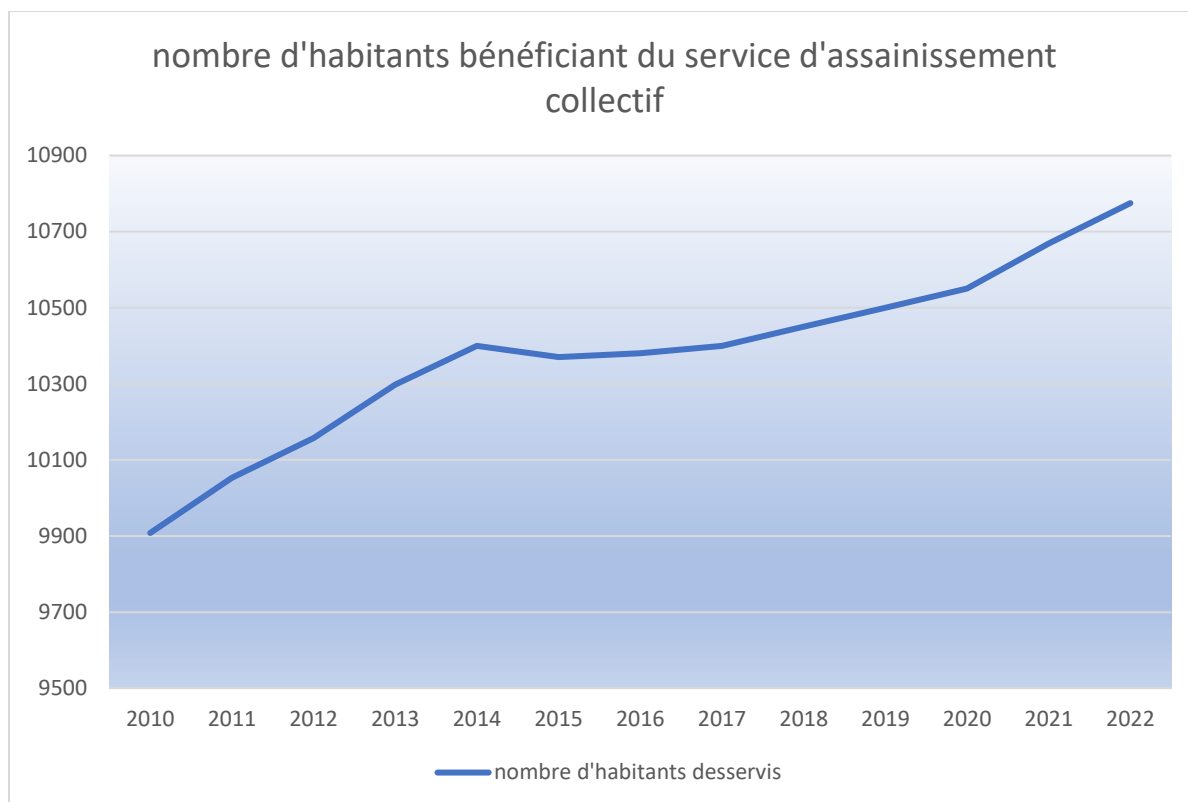
Le contrat de délégation de service public a pris effet le 01/07/2016, pour une durée de 12 ans et arrivera donc à échéance le 30 juin 2028.

Le contrat a fait l'objet d'un avenant pour l'actualisation des prix et des tarifs, la modification des fréquences d'actualisation, et d'une clause de revoyure avec pour une date d'effet au 08/09/2022.

1.3 Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)

Cette estimation prend en compte le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 10775 habitants au 31/12/2022



1.4 Convention de transfert d'effluents

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée
Convention	Import	Permanent	Syndicat d'eau et d'assainissement de Doudeville	Raccordement de 33 habitations aux hameaux de la Vatine et de Gournay (commune d'Yvecrique)	01 décembre 2006	44 ans

1.5 Nombre d'abonnements

1.5.1 Nombre d'abonnements par système d'assainissement :

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Le système d'assainissement est le réseau avec la station associée.

Système d'assainissement	Communes ou hameaux collectés	Nombre d'abonnements		
		2020	2021	2022
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 1	Ancretieville St Victor	29	28	29
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 2	Ancretieville St Victor	10	10	10
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	Auzouville l'Esneval	102	103	101

	Saint Martin aux Arbres (Hameau du Caillebourg)	18	18	18
	TOTAL Système Auzouville l'Esneval	120	121	119
CIDEVILLE	Cideville	69	83	89
CRIQUETOT SUR OUVILLE	Criquetot sur Ouville	109	110	143
ECTOT L'AUBER	Ectot l'Auber (Bourg)	86	87	88
GREMONVILLE	Grémonville	52	55	56
	Hameau La Vatine et Gournay (SIAEP de Doudeville)	33	34	34
	TOTAL Système Grémonville	85	89	90
GUEUTTEVILLE	Gueutteville	19	19	19
MOTTEVILLE - FLAMANVILLE	Motteville	243	239	241
	Flamanville	174	170	178
	TOTAL Système Motteville - Flamanville	417	409	419
OUVILLE L'ABBAYE	Ouville l'Abbaye	173	174	174
SAUSSAY	Saussay	66	69	73
	Emanville (Hameau des Epluques)	25	25	25
	TOTAL Système Saussay - Emanville	93	96	98
VIBEUF	Vibeuf	123	123	122
YERVILLE – BOURDAINVILLE	Yerville	1263	1311	1329
	Bourdainville	165	166	167
	Ectot-l'Auber (hameau du Mesnil Bignon)	88	104	107
	St Martin aux Arbres (Hameau de Bosc Robert)	15	15	15
	TOTAL Système Yerville-Bourdainville	1531	1596	1618
HUGLEVILLE- SAINT OUEN DU BREUIL	Hugleville en Caux	45	45	37
	Saint Ouen du Breuil	241	253	261
	TOTAL Système Hugleville en Caux – Saint Ouen du Breuil	286	298	298

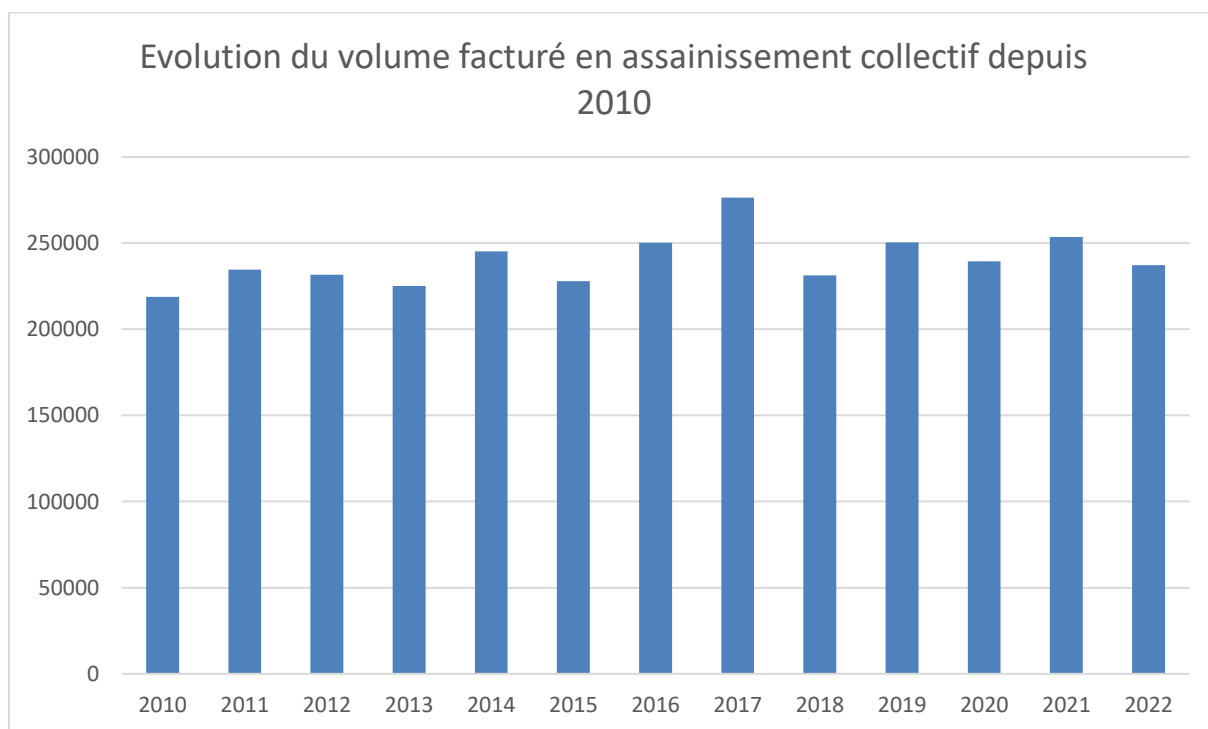
1.5.2 Répartition des abonnés par commune :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	38	39	39	39	39	38	39
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	100	100	102	101	102	103	101
BOURDAINVILLE	163	163	165	164	165	166	167
CIDEVILLE	64	67	66	67	69	83	89
CRIQUETOT SUR OUVILLE	106	107	105	108	109	110	143
ECTOT L'AUBER	167	169	169	169	174	191	195
EMANVILLE	25	25	25	25	25	25	25
FLAMANVILLE	161	160	162	162	174	170	178
GREMONVILLE	50	51	55	51	52	55	56

GUEUTTEVILLE	20	20	20	19	19	19	19
HUGLEVILLE EN CAUX	39	39	39	40	45	38	37
MOTTEVILLE	195	202	222	224	243	239	241
OUVILLE L'ABBAYE	170	170	170	173	173	174	174
SAINT MARTIN AUX ARBRES	32	31	33	33	33	34	33
SAINT OUEN DU BREUIL	200	197	196	224	241	253	261
SAUSSAY	61	61	63	63	66	69	73
VIBEUF	121	123	123	122	123	123	122
YERVILLE	1143	1216	1238	1251	1263	1311	1329
Total d'abonnés	2855	2940	2992	3035	3115	3201	3282

1.6 Volumes facturés

Volumes facturés [m³]	2021	2022	Variation
- aux abonnés domestiques	253 537	237 253	-6,42 %
- aux abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés	253 537	237 253	-6,42 %



Les volumes facturés en assainissement collectif sont stables depuis 2010.

1.7 Caractéristiques du réseau de collecte (hors branchements)

1.7.1 Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées du SMAEPA de Yerville

Canalisations	2019	2020	2022
Longueur totale du réseau (km)	80,3	79,2	80,5
Canalisations d'eaux usées séparatives (ml)	69 568	68 491	69 898
<i>Dont canalisations d'eaux usées gravitaires (ml)</i>	53 419	52 339	53 752
<i>Dont canalisations de refoulement (ml)</i>	16 149	16 152	16 142
Canalisations d'eaux usées unitaires (ml)	10 699	10 699	10 620

1.7.2 Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement

Nous disposons d'un bassin tampon d'un volume de 450 m³ au niveau de l'ancienne station d'épuration de Yerville.

Nom du système d'assainissement	Type d'équipement	Localisation	Volume de stockage
Yerville-Bourdainville	Ouvrage tampon de la station d'épuration de Yerville-Bourdainville	Ancienne station d'épuration de Yerville	450 m ³

1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.8.1 Traitement des effluents

Le nombre de stations d'épuration total appartenant au Syndicat d'Eau de Yerville est de 14.

Nom du système d'assainissement	Commune d'implantation	Type de station	Capacité nominale [EH]	DBO5 kg/j	Débit m ³ /j
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 1	Ancretieville st Victor	filtres à sable	75	4,5	11,25
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 2	Ancretieville st Victor	filtres à sable	30	1,8	4,5
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	Auzouville l'Esneval	lagunage	350	21	52,5
CIDEVILLE	Cideville	lagunage	350	21	52,5
CRICQUETOT SUR OUVILLE	Cricquetot sur Ouville	lagunage	500	30	75
ECTOT L'AUBER	Ectot l'Auber	bio-disques	195	12	35
GREMONVILLE	Grémonville	lagunage	400	24	60
GUEUTTEVILLE	Gueutteville	Filtre biologique	55	31	8,25
HUGLEVILLE EN CAUX – SAINT OUEEN DU BREUIL	Hugleville en Caux	Boues activées	1 100	66	185
MOTTEVILLE - FLAMANVILLE	Motteville	Boues activées	1 300	78	96
OUVILLE L'ABBAYE	Ouville l'Abbaye	Filtre planté de roseaux	800	48	
SAUSSAY	Saussay	lagunage	200	12	
VIBOUF	Vibouf	lagunage	300	18	
YERVILLE – BOURDAINVILLE	Bourdainville	Boues activées	5750	489	1 207

En 2019 le Syndicat d'eau et d'assainissement de la région d'Yerville a mis en service la nouvelle station d'épuration d'Hugleville en Caux – Saint Ouen du Breuil, d'une capacité de 1100 EH.

C'est une station d'épuration à boues activées. Celle-ci remplace les lagunes de Saint Ouen du Breuil et le Filtre à Sable d'Hugleville en Caux.

En 2021, la nouvelle station d'épuration d'Ouville l'Abbaye, d'une capacité de 800 EH a été mise en service. C'est une station d'épuration à filtre plantés de roseaux.

1.8.2 Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station)

Station d'épuration	Dossier loi sur l'eau	Paramètre	Fréquence des contrôles	Rendement épuratoire (%)	Norme du rejet (mg/l)
Ancretieville Saint Victor 1	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	99,2	40
		DCO		95,8	120
		MES		97,1	30
Ancretieville Saint Victor 2	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	99,4	40
		DCO		96,1	120
		MES		91,3	30
Auzouville l'Esneval	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00135 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	76,3	40
		DCO		61,8	120
		MES		67,3	120
Cideville	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0087 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	95,8	40
		DCO		81,1	120
		MES		87,6	120
Criquetot sur Ouville	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00134 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	73	40
		DCO		39,2	120
		MES		32,1	120
Ectot l'Auber	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	98,7	25
		DCO		93,5	125
		MES		96,4	35
Grémonville	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008- 00133 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	95,6	40
		DCO		85,4	120
		MES		81,2	120
Gueutteville	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	86,7	40
		DCO		72,3	120
		MES		87,3	30
Motteville	Déclaration de rejet du 22/02/2007	DBO5	2 par an	98,9	60
		DCO		95,8	60
		MES		99,2	50
Ouville l'Abbaye	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2017 - 00115 du 09/10/2017	DBO5	1 tous les ans	95,6	25
		DCO		80,9	125
		MES		97,5	30
Saussay	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0088 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	70	40
		DCO		37,8	120
		MES		22	120
Vibeuf	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008- 00136 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	90,4	60
		DCO		78,3	60
		MES		76,8	50
Yerville-Bourdainville	Déclaration de rejet du 12/01/2007	DBO5		98,2	94
		DCO		96,3	92

	Arrêté du 22/06/2007	MES	Contrôle s tous les mois	98,6	95
Hugleville en Caux – Saint Ouen du Breuil	Arrêté de déclaration Loi sur l'Eau du 23 septembre 2015	DBO5		99,3	25
		DCO		96	125
		MES		98,8	30

1.8.3 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Les quantités de boues évacuées pendant l'exercice 2022 sont les suivantes :

- 119,5 tonnes de MS issues de la station d'épuration de Yerville-Bourdainville

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part revenant à la Collectivité. Ceux-ci découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. Ils sont obtenus par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

	2022		202310		Variation
		Pour 120 m3		Pour 120 m3	
Part Fixe (€ HT/an)	24,78 €	24,78 €	26,92 €	26,92 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,2757 €	153,08 €	1,3857 €	166,28 €	
Exploitant		177,86 €		193,20 €	8,6 %
Part Fixe (€ HT/an)	7,78 €	7,78 €	7,78 €	7,78 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,43 €	171,96 €	1,43 €	171,96 €	
Collectivité		179,74 €		179,74 €	0 %
Collecte et modernisation des réseaux (€ HT/m3)	0,185 €	22,20 €	0,185 €	22,20 €	
Redevance mod. réseaux		22,20 €		22,20 €	0 %
Taxes TVA		37,98 €		39,51 €	4 %
TOTAL € HT					
TOTAL TTC		417,78 €		434,66 €	4 %
Soit en €/m3		3,48 €		3,62 €	4 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **3,62 €/m³ TTC**

2.2 Recettes d'exploitation

2.2.1 Recettes de la collectivité

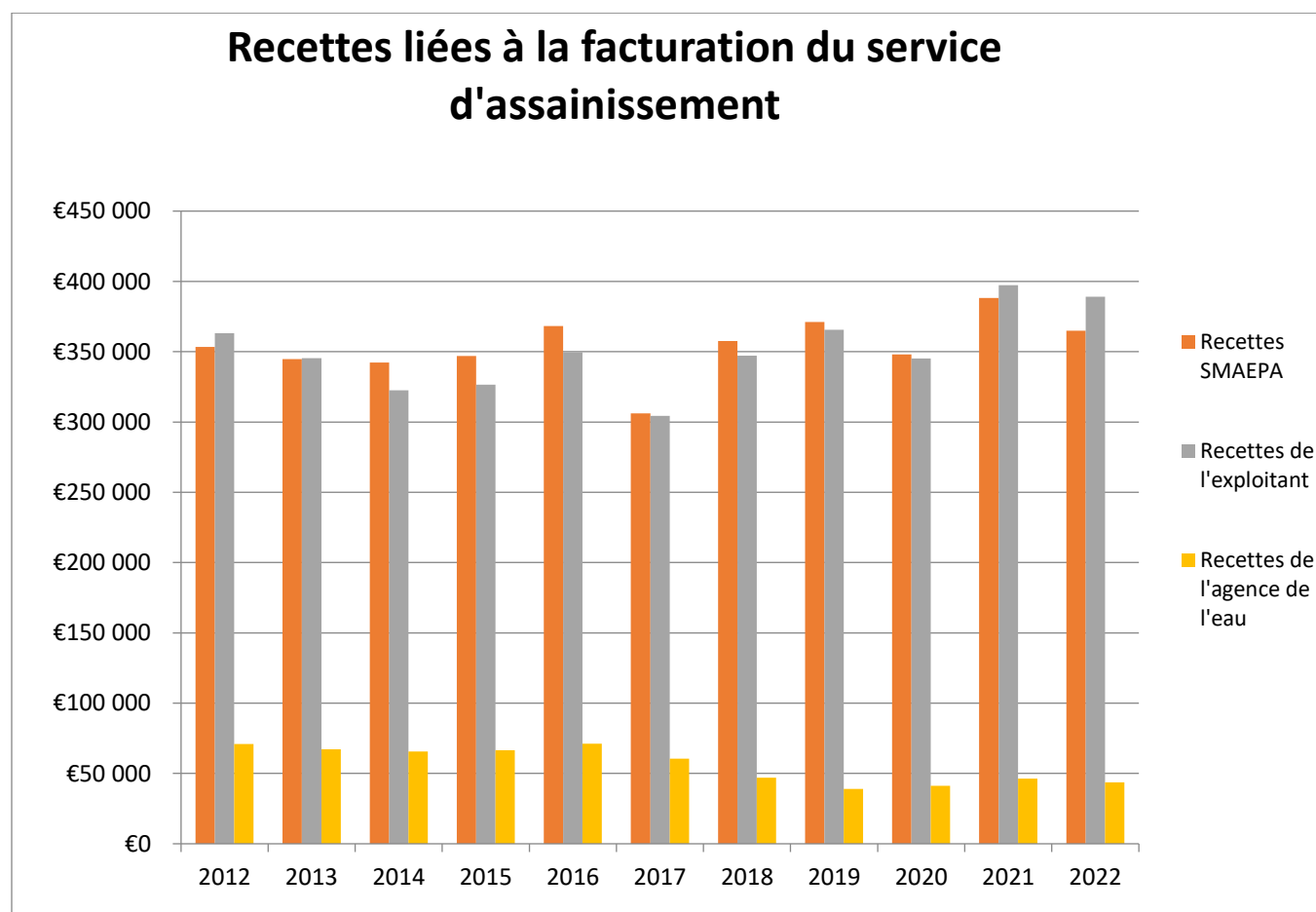
	2021	2022	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	388 110 €	364 863 €	-6 %
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	18 278 €	non encore calculée	

2.2.2 Recettes de l'exploitant

	2021	2022	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés	397 416 €	388 997 €	-2 %
dont redevances eaux usées domestiques			
dont abonnements			

2.2.3 Recettes de l'Agence de l'eau

	2021	2022	Variation
Redevance modernisation des réseaux de collecte	46 414 €	43 636 €	-6 %



3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement (P201.1)

Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés

Il se définit par le quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif

Suite à la réalisation de l'étude d'actualisation des zonages d'assainissement, il en résulte des taux de desserte suivants :

	Nombre abonnés 2022	Nombre potentiel d'abonnés suite à l'étude du zonage d'assainissement	Taux de desserte
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	39	92	42%
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	101	105	96%
BOURDAINVILLE	167	167	100%
CIDEVILLE	89	89	100%
CRICQUETOT SUR OUVILLE	143	210	68%
ECTOT L'AUBER	195	195	100%
EMANVILLE	25	25	100%
FLAMANVILLE	178	178	100%
GREMONVILLE	56	77	73%
GUEUTTEVILLE	19	20	95%
HUGLEVILLE EN CAUX	37	50	74%
MOTTEVILLE	241	250	96%
OUVILLE L'ABBAYE	174	226	77%
SAINT MARTIN AUX ARBRES	33	89	37%
SAINT OUEEN DU BREUIL	261	261	100%
SAUSSAY	73	115	63%
VIBOUF	122	142	86%
YERVILLE	1329	1329	100%

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Obligations réglementaires

L'arrêté du 2 décembre 2013 précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice [P202.2] pour l'année 2022 est de :

	2021	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	83	92

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		94,81 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	14
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
Total Parties A et B		45	41
	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	11
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP260	Localisation des autres interventions	10	10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
VP262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Total:		120	92

3.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Le taux de boues, issues des différents ouvrages d'épuration du Syndicat de Yerville, évacuées selon les filières conformes à la réglementation, est de 100%.

4 Financement des investissements

4.1 Montants financiers des études et travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux réalisés en 2022	Subventions reçues en 2022
Reconstruction de la station d'épuration d'Ouville l'Abbaye	124 523 €	128 100 €
Etude du transfert des eaux usées de la STEP du Saussay	12 450 €	12 805 €
Etude de reconstruction de la STEP de Cideville	8 950 €	
Etude et travaux pour l'extension du réseau d'assainissement à Ouville l'Abbaye	1 748 €	

4.2 Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2022	1 253 681,30 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	154 829 €
dont en intérêts	38 735,31 €
dont en capital	121 094,63 €

4.3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2022
Montant des amortissements	376 953 €

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

<i>Descriptif du projet</i>	<i>Montant prévisionnel</i>
Transfert des eaux usées vers la commune de Pavilly	800 000 € HT
Transfert des eaux usées du Saussay vers la station d'épuration de Villers-Ecalles	436 300 € HT

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et aucun versement n'a été effectué vers un fond de solidarité.

5.2 Opérations de coopération décentralisée

Le service n'a pas mené d'opérations de coopération décentralisée durant l'exercice 2022.

6 Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Ci-dessous vous trouverez la répartition du prix de l'eau assainissement (sur une base de consommation annuelle de 120 m³) par Exploitant / Collectivité / Agence de l'Eau / taxes au 1^{er} janvier 2022 et 2023 selon les communes situées en zone de base et en zone moyenne :

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023
	Communes zone de base		Communes zone moyenne	
Exploitant				
du service d'eau potable	108,88 €	119,57 €	108,88 €	119,57 €
de l'assainissement collectif	177,86 €	193,20 €	177,86 €	193,20 €
TOTAL Exploitant	286,74 €	312,78 €	286,74 €	312,78 €
Collectivité				
pour le service d'eau potable	125,35 €	157,75 €	125,35 €	157,75 €
pour l'assainissement collectif	179,74 €	179,74 €	179,74 €	179,74 €
TOTAL Collectivité	305,09 €	337,49 €	305,09 €	337,49 €
Agence de l'eau				
Redevance prélèvement	11,64 €	11,64 €	11,64 €	11,64 €
Redevance de pollution do- mestique	26,40 €	26,40 €	45,60 €	45,60 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €
TOTAL Agence de l'eau	60,24 €	60,24 €	79,44 €	79,44 €
TVA				
pour le service d'eau potable	14,98 €	17,35 €	16,03 €	18,40 €
pour l'assainissement collectif	37,98 €	39,51 €	37,98 €	39,51 €
TOTAL Taxes	52,96 €	56,86 €	54,01 €	57,91 €
Total TTC				
pour le service d'eau potable	287,25 €	332,71 €	306,45 €	352,96 €
pour l'assainissement collectif	417,78 €	434,66 €	417,78 €	434,66 €
Total TTC global	705,03 €	767,37 €	724,23 €	787,62 €
Soit en €/m3	5,87 €	6,39 €	6,03 €	6,56 €

Communes zones de base	Communes zone moyenne
ANCRETIEVILLE ST VICTOR - BOURDAINVILLE	AUZOUVILLE L'ESNEVAL - CIDEVILLE
CRICQUETOT SUR OUVILLE - ECTOT L'AUBER	EMANVILLE – HUGLEVILLE EN CAUX
GREMONVILLE - GUEUTTEVILLE	FLAMANVILLE - MOTTEVILLE
OUVILLE L'ABBAYE	SAINT MARTIN AUX ARBRES
SAINT OUVEN DU BREUIL	SAUSSAY
VIBOUF - YERVILLE	LIMESY